

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 13 (1862)
Heft: 3

Artikel: Réunion de la société des forestiers bernois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cipe de l'exploitation soutenue de leurs forêts; on peut s'attendre en général à une résistance égale et parfois même plus grande que n'éprouverait le maintien d'entraves à l'exportation des bois. La première condition, en toute circonstance, c'est de faire choix d'un personnel forestier vraiment capable, parce que l'établissement de plans d'aménagement, ou du moins l'estimation générale des produits, doit précéder la loi dans son application. Alors aussi on pourra par l'exécution de lois semblables, non seulement assurer la conservation d'un matériel suffisant, mais encore donner à la forêt des soins entendus et régulariser l'assiette des coupes, parce que l'agent chargé du contrôle pourra donner des conseils techniques et même dans certains cas, se charger du marlage.

(La suite au prochain numéro.)

Réunion de la société des forestiers bernois.

La société des forestiers bernois, qui s'est réunie à Nidau les 20 et 21 septembre, a chargé son comité de vous transmettre un rapport sur cette réunion, en vous priant de l'insérer dans le Journal d'Economie forestière; différents empêchements ont retardé cette communication plus que nous ne l'aurions voulu.

Les anciens membres se trouvèrent au nombre de 18, et ils en reçurent 5 nouveaux. En outre les élèves forestiers de la Rütli étaient présents avec leur maître, M. l'inspecteur Schlup.

La séance fut ouverte par un rapport détaillé sur la statistique forestière de la contrée, rapport élaboré par le président, M. Müller, inspecteur forestier. Comme nous n'avons pas l'intention de traiter longuement dans les colonnes de votre journal des sujets d'un intérêt trop spécial, nous nous résumerons le plus possible, et nous ne reproduirons du discours de notre honorable président, que quelques données statistiques.

Le district forestier du Seeland comprend:

Forêts de l'état sans servitudes	2927 arpents.
Forêts de l'état grévées de servitudes	1215 "
Forêts communales	16255 "

Forêts privées	8193	”
Forêts de corporations	244	”
Total	<u>28834</u>	arpents.

Ces forêts ont été estimées officiellement à 10,300,000 fr. L'arrondissement forestier du Seeland comprend les préfectures de Cerlier, de Nidau, de Büren et d'Aarberg, avec une population de 41,000 âmes.

Le climat en est doux. La base géologique du sol est composée en grande partie de molasse et de calcaire, formations qui se touchent au pied du Jura.

Sur les contreforts du Jura, particulièrement sur les versants sud, le sapin blanc forme de beaux peuplements serrés, dans lesquels il y a encore d'assez grandes provisions de bois de construction et de sciage.

On trouve en outre comme essences dominantes le chêne et le hêtre. Le premier disparaît peu à peu des forêts communales et particulières, par suite de la grande consommation qu'il s'en fait pour traverses de chemin de fer, et pour d'autres usages techniques.

On voit s'augmenter rapidement le nombre des forêts communales administrées d'après des plans d'aménagement.

La circulaire de convocation de l'assemblée par le président était accompagnée des questions suivantes que les membres étaient invités à résoudre; elles donnèrent lieu à des discussions très-animées et très-intéressantes:

Première question. Depuis quelque temps nous tirons de l'étranger les graines forestières sans être mieux servis que par les marchands du pays; au contraire ces graines sont souvent vieilles et mauvaises.

- a) Jusqu'à quel point serait-il donc de l'intérêt de l'état d'établir une sécherie pour obtenir de bonnes graines à bas prix, et, dans le cas d'une réponse affirmative,
- b) Comment et dans quelle localité faudrait-il organiser cet établissement et quels sont les avantages que le canton en retirerait?

Les membres qui prirent la parole furent en général d'avis que l'industrie privée présente les meilleures garanties pour la

livraison de bonnes semences, à cause de la concurrence inévitable qui s'établit; mais que cependant les forestiers des différents districts devraient se tendre la main pour faire recueillir telles ou telles graines que le commerce ne livre qu'en mauvaises qualités, ou bien pour engager des entrepreneurs privés à s'en charger.

Seconde question. La diminution des peuplements de chênes exploitables suit une progression croissante, à cause de l'augmentation des besoins pour les chemins de fer et les autres constructions.

Dans quelle mesure est-il donc du devoir de l'administration forestière cantonale de parer à cette diminution, et ne pourrait-on pas y parvenir en cultivant d'autres essences propres à remplacer le chêne?

Le rapporteur sur cette question n'étant pas présent on passa pour gagner du temps à la question suivante.

Troisième question. Beaucoup de futaies communales ayant été soumises à des exploitations exagérées, et étant tombées dans une véritable décadence par le manque de culture et l'absence de toute économie régulière, quelles sont les raisons qui pourraient motiver leur transformation en taillis simples et composés en tenant compte de la situation et du sol?

M. Schlup, inspecteur forestier, fit un rapport oral sur ce sujet, et en examinant la question sous toutes ses faces il plaida le maintien des futaies. Il fit surtout ressortir que le retour à cet aménagement pouvait être considérablement facilité par les cultures avec mélange d'arbres à croissance rapide (Vorwaldsystem) et par la transformation temporaire en taillis composé.

Quatrième question. Les incendies des forêts s'étant singulièrement multipliés, et les mesures de police forestière propres à les prévenir manquant encore, la société est invitée à rechercher quelles mesures peuvent être proposées aux autorités compétentes pour empêcher le plus possible les incendies, et quelle organisation il faudrait établir pour les éteindre.

M. Schneider, inspecteur forestier lut sur cette question un rapport écrit avec beaucoup de soin pour lequel la société lui adressa ses remerciements. Du reste les opinions se mon-

trèrent divergentes. Les uns pensaient qu'une meilleure législation pourrait parer au mal, tandis que d'autres attendaient davantage d'efforts tentés dans le but d'éclairer le peuple. On tomba enfin d'accord pour recommander à l'autorité d'introduire dans la nouvelle loi les dispositions convenables relativement aux incendies et aux mesures à prendre pour les éteindre,

Cinquième et dernière question. Quelles sont les essences étrangères qui sont propres à être cultivées avec succès sur nos collines et nos montagnes?

Nous tenons les travaux que MM. A. de Greyerz et Schneider ont élaborés sur ce sujet, ainsi que sur la 2^{ème} question à la disposition des personnes qui voudraient les utiliser.

Après ces discussions, M. A. de Greyerz présenta à l'assemblée une proposition motivée relativement à l'établissement de tables d'expériences basées sur des données spéciales à la Suisse, et par là même plus utiles que les tables étrangères dont on s'est servi jusqu'ici.

Cette proposition fut fortement appuyée, et il fut décidé de s'adresser à la direction des forêts pour cet objet, ainsi que pour ceux qui sont mentionnés ci-dessus.

Les lignes qui précèdent présentent un résumé succinct des délibérations de la société; nous pouvons espérer que la vie qui s'y est manifestée se développera de plus en plus et que les forestiers auront ainsi de fréquentes occasions de se communiquer leurs expériences.

Après le dîner, où la gaie humeur des „habits verts“ ne se démentit pas, la société visita la forêt communale dite le Lengholz. Les beaux peuplements de chênes sous lesquels se développe vigoureusement un recru de jeunes sapins, quelques cultures bien réussies et des travaux d'éclaircie obtinrent une approbation méritée, et l'on ne quitta ces belles forêts que lorsque la nuit vint forcer à la retraite, et seulement après avoir fait les honneurs convenables à l'excellente bière que M. Walter, brasseur à Boujean, conserve dans une cave taillée dans la molasse.

Le second jour fut consacré à une excursion dans les forêts de l'état situées sur le versant méridional du Jura, près de Bienne et de Nidau.

En montant à travers le vignoble, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les Alpes, on arrive dans la forêt de la ville de Bienne, dite le Malvaux; elle se distingue par ses beaux peuplements de sapins, ses cultures et ses pépinières établies suivant le système de Biermann. Il n'y eut qu'une voix pour reconnaître les soins que la direction de ces forêts voue à leur bonne conservation. Sur le plateau de Macolin, bien connu par la vue magnifique dont on y jouit, la société fut agréablement surprise par une collation que la ville de Bienne lui offrait dans la métairie de M. König. La belle promenade qu'on venait de faire, l'admirable situation de la localité et la cordialité de la réception, ne pouvaient manquer leur effet sur les assistants, et ce ne fut qu'au bout d'une heure qu'on se remit en marche pour parcourir la forêt de M. König. Ici encore il y avait matière à instruction. Une plantation mélangée de sapins et de mélèzes, avec prédominance de ces derniers, a été établie sur un pâturage, il y a environ 25 ans; les mélèzes donnent maintenant de bons produits d'éclaircie, mais il est à regretter qu'on ne les ait pas exploités plus tôt, car on aurait pu ainsi prévenir des dommages assez considérables causés par le poids des neiges.

Les plantations de mélèzes faites par la commune de Nidau dans un autre pâturage de la partie la plus élevée du plateau, ne méritent pas moins d'être mentionnées; elles ont été établies à grande distance pour permettre de continuer à faucher l'herbe.

En quittant la sommité pour descendre une pente rapide peuplée d'énormes sapins, la société traversa les forêts communales de Nidau qui sont administrées, comme celles de Bienne, d'après un plan d'aménagement. De belles cultures et surtout un dévaloir en bois d'environ 3000 pieds, par lequel descend, jusqu'au bord du lac, le bois qui est exploité au haut de la forêt, attirèrent l'attention des membres de la société; ce dévaloir évite les dommages causés par le glissement dans les chables ordinaires, et rend le transport bien moins coûteux. A 3 heures de l'après-midi, la société arriva à la demeure du garde-forêt, situé au Gütli, place découverte d'où la vue s'étend sur le lac et les Alpes; ici encore tout le monde fut d'autant plus agréablement surpris par une nouvelle collation offerte par la ville de Nidau, qu'après la course fatigante qui venait d'être faite chacun avait le plus grand besoin de se restaurer.

A 5 heures du soir, on se réunit pour un dîner en commun à l'hôtel du Vaisseau, près du lac. Les assistants, fort satisfaits de leur course, restèrent toute la soirée dans les meilleures dispositions, et ils se quittèrent en emportant le souvenir des heures utiles et agréables qu'ils venaient de passer ensemble.